

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 JUILLET 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**MUDIFICHE A U REGULAMENTU INTERNU DI
L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

**MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Conformément à la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016, il appartient à l'Assemblée de Corse d'approuver le règlement intérieur de l'Assemblea di à Giuventù.

À cet égard, au début de la quatrième mandature de cette instance consultative, il est apparu judicieux aux jeunes conseillers d'actualiser certaines dispositions de ce document. Un groupe de travail a été constitué à cet effet, recueillant les propositions des différents groupes, qui ont été examinées lors de deux séances de façon à ce que celles ayant été retenues d'un commun accord soient validées, lors d'une réunion de la Commission Permanente qui s'est tenue le 9 juillet dernier.

Au début de sa session plénière du 11 juillet, l'Assemblea di a Giuventù a pu adopter à l'unanimité son règlement intérieur actualisé.

Vous trouverez en annexe ce document.

Les modifications apportées -initiées, d'ailleurs, en grande partie sous la précédente mandature- l'ont été dans un esprit de pragmatisme, visant à améliorer le fonctionnement de cette institution :

- au niveau des délais de transmission des rapports et saisines, des conditions de préparation des sessions par la Commission Permanente, des délais et quotas maximaux applicables au dépôt des questions orales et des motions ;
- en rappelant dans le préambule et en cohérence, d'ailleurs, avec le Règlement Intérieur de l'Assemblée de Corse, les références à la défense des intérêts matériels et moraux du peuple corse ainsi qu'à l'emploi des langues corse et française dans les débats ;
- avec la création d'une commission de Déontologie et avec l'introduction de règles éthiques sur l'emploi des techniques relevant de l'Intelligence Artificielle dans l'élaboration des rapports.

Ce faisant, je tiens à souligner l'état d'esprit actif et collaboratif des jeunes conseillers, qui tout en formulant des propositions, ont su faire preuve de la maturité nécessaire à l'adoption de leurs règles communes d'organisation et fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.